

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
09/07/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

N° E25000027 /67  
ANNULE ET REMPLACE

Le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal

**Décision désignation commission d'enquête publique du 9 juillet 2025 :**

Vu la lettre enregistrée le 13 février 2025, par laquelle la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, approbation des périmètres délimités des abords des monuments historiques pour les communes de Sierck-les-Bains, Rettel, Manderen-Ritzing, Freistroff et Bouzonville et l'abrogation des cartes communales de 30 communes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'ordonnance de désignation initialement prise en date du 17 juin 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Alain Lintz est désigné en qualité de commissaire enquêteur, président de la commission d'enquête, M. Gérard Leyendecker est désigné en qualité de commissaire enquêteur, membre de la commission d'enquête et Mme Marie-Elisabeth Becker est désignée en qualité de commissaire enquêtrice membre de la commission d'enquête pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Raymond Franzke est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, à M. Alain Lintz, à M. Gérard Leyendecker, à Mme Marie-Elisabeth Becker et à M. Raymond Franzke.

Fait à Strasbourg, le 09 juillet 2025.

le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal  
Michel RICHARD

